



LE SYNDROME DYSGENIQUE RESPIRATOIRE PORCIN (SDRP)

Le SDRP est une **maladie contagieuse, spécifique aux suidés, causée par un artérovirus**. L'infection naturelle avec excrétion virale peut persister plusieurs mois. Ce virus spécifique du porc n'entraîne pas systématiquement de réponse immunitaire protectrice rapide.

Fiche d'identité

- **Virus**
- **Espèces touchées :** suidés
- **Saisonnalité :** toute l'année
- **Maladie non réglementée**

Diagnostic

- **Diagnostic clinique :** apparition brutale de certains symptômes,
- **Diagnostic sérologique :** mélange de buvards, de sérums ou de cordelettes avec mise en évidence des anticorps,
- **Diagnostic virologique :** analyse à partir d'une prise de sang avec mise en évidence du virus

Causes

- **Contamination par contact nasal, insémination ou par des vecteurs** (aérosols, épandage, camions d'équarrissage, visiteurs, transport),
- **Puis dissémination du virus** via sécrétions virulentes : jétage, urine, fèces, sperme, **etc.**

Symptômes

- Première manifestation en général : **syndrome d'allure grippale**,
- **Contaminations aiguës** (après incubation de 4 à 7 jours) : troubles respiratoires et de la reproduction,
- **Pour les truies:** perte d'appétit, avortements en fin de gestation, retours en chaleur, agalactie, augmentation des morts-nés et des momifiés. Les porcelets de nombreuses portées apparaissent faibles et meurent rapidement,
- **En post sevrage :** augmentation des pertes,
- **En engraissement :** syndrome grippal classique, avec manifestation de type **cyanose (bleuissement)** des oreilles, du groin, de la vulve et des tétines.



Transmission



Quels sont les porcs dangereux ?

Dès la naissance, le porcelet peut être porteur du virus : les porcs nés de truies infectées peuvent ne pas présenter de signes de la maladie, mais peuvent néanmoins être des transmetteurs du virus.

Les adoptions doivent se faire dans les 24h, dans la même salle et ne doivent pas concerner les porcelets malades ou chétifs.

Quelles mesures sanitaires mettre en place ?

- Éviter autant que possible toute entrée de visiteurs dans les bâtiments porcs ; sinon prévoir **cottes, bottes et pédiluve maintenus propres avec désinfectant à l'entrée de chaque bâtiment et passer uniquement par le SAS,**
- Pour le ramassage des porcs charcutiers, truies de réforme et porcelets : prévoir un **quai d'embarquement, lavé et désinfecté après chaque usage,**
- **Adopter et homogénéiser les portées pendant 24 heures uniquement, dans la même salle,** et interdite pour les porcelets malades ou chétifs,
- Adopter **une conduite tout plein tout vide,** avec un vide sanitaire de 6 jours précédé d'un nettoyage et d'une désinfection à l'aide d'un produit virucide homologué,
- Ne pas mélanger d'animaux de bandes différentes,
- Épandre les lisiers en tenant compte des vents dominants, **privilégier l'épandage par enfouissement direct,**
- Ne pas épandre de lisier frais (respecter une phase de repos du lisier de 15 jours minimum),
- Nettoyer et désinfecter tout matériel d'épandage utilisé en commun, dès la fin de l'utilisation,
- Introduire que des cochettes, verrats, ou porcelets, connus séronégatifs au regard du SDRP,
- Respecter les périodes de quarantaine dans les élevages reproducteurs,
- Gérer le bac et le circuit d'équarrissage le plus éloigné possible de l'élevage et à l'abri des vents dominants,
- Utiliser du matériel de pompage (tuyaux, cônes, etc.) en propriété. En cas de matériel en commun, réaliser un flushing de la tonne avec un lisier de bovins,
- Appliquer les mesures de biosécurité en vigueur.

Prévenir

Il n'existe pas de protocole d'assainissement médical efficace seul.

À savoir :

Concernant le virus du SDRP, il est :

- **Moyennement résistant** dans le milieu extérieur,
- **Sensible à la chaleur, aux variations de PH, aux ultraviolets et aux désinfectants,**
- **Immunodépresseur :** il peut avoir des effets aggravants des autres agents infectieux et notamment de la Maladie d'Amaigrissement du Porcelet (MAP).

Actions et aides du GDS

Charte des bonnes pratiques de lutte contre le SDRP :

Le GDS 50 vous propose un accompagnement financier avec différentes stratégies d'assainissement dont la vaccination. La stratégie la mieux adaptée à votre situation est à définir en collaboration avec votre vétérinaire et, ou, votre groupement. Dans tous les cas, la stratégie adoptée doit être accompagnée de mesures de biosécurité strictes.

Pour plus d'informations, contactez-nous.